



REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département du Var

## ARRÊTÉ DU MAIRE

**Arrêté de prorogation de voirie portant prorogation des permissions de voirie autorisant l'occupation du domaine public routier par Orange, opérateur de réseaux de communication électronique**

**Bénéficiaire : Orange opérateur de communications électroniques au sens du Code des Postes et des Communications Electroniques**

**Le Maire de la Commune de Le Val, Var,**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU le Code de la voirie routière,

VU le Code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L45-9, L47, R20-45 et R20-54,

VU le Code de l'environnement,

VU le Règlement général de voirie,

VU la demande d'Orange en date du 05 novembre 2024,

VU les permissions de voirie initialement accordées à Orange listées dans le courrier de demande de prorogation des permissions de voirie,

### ARRÊTE

#### Article 1 : Prorogation des permissions

Les permissions de voirie initialement accordées à Orange, figurant en annexe du présent arrêté ou dont les références sont listées dans le courrier de demande de prorogation des permissions de voirie, pour l'occupation du domaine public routier communal, sont prorogées pour une durée de 15 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2039.

#### Article 2 : Conditions d'occupation

L'occupation du domaine public routier par Orange demeure soumise aux conditions initiales des permissions précédemment accordées.

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 083-218301430-20241205-37A\_2024-AU

Article 3 : Redevance

En contrepartie de cette occupation, orange s'engage à verser les redevances d'occupation établies par délibérations du Conseil municipal fixant les montants applicables conformément à l'article R. 20-52 du CPCE.

Article 4 : Validation et révocation

La présente prorogation est accordée à titre précaire et révocable, sans conférer de droits réels à Orange.

Article 5 : Notification et publicité

Le présent arrêté sera notifié à Orange et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à LE VAL, le 05 décembre 2024

Le Maire,  
Jérémy GIULIANO



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification et de son affichage.

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 083-218301430-20241205-37A\_2024-AU



TG

Envoyé en préfecture le 12/12/2024  
 Reçu en préfecture le 12/12/2024  
 Publié le  
 ID : 083-218301430-20241205-37A\_2024-AU

## Prorogation de permissions de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des PC.E.

Référence : 57571/Mairie du Val  
 Date d'émission : 05/11/2024  
 Affaire suivie par : prorogation.pvoirie@orange.com

Pôle Expertise Réseau Fixe  
 93 rue Félix Pyat  
 CS 80285  
 13331 Marseille Cedex 3 France

### Réponse du gestionnaire de voirie

Mairie du Val  
 83143 LE VAL

Date et signature : (nom et qualité).

\*tampon ou cachet\*

Accordée pour une durée de 15 ans.

### Code Libellé type travaux

CAAA Réalisation d'artère aérienne en m  
 CAAP Réalisation d'artère aérienne sur potelet en m  
 CAEB Réalisation d'artère aérienne sur appui EDF en m  
 CABR Réalisation de câble de branchement en m  
 GCCM Réalisation de conduite multiple en m  
 GCCE Pose de câble enterré en m  
 GCBP Implantation de bornes pavillonnaires en m<sup>2</sup>  
 GCCB Implantation de cabine en m<sup>2</sup>  
 GCSR Implantation d'armoire de sous-répartition en m<sup>2</sup>

(Pour chaque type de travaux, le document affiche le "patrimoine")

N ° Dossier	Commune	Voie(s)	Date DPV	Date signature	GCCM	GCCE	GCBP	GCSR	GCCB	CAAA	CAAE	CAAP	CABR
21759	LE VAL -	QUA JOUBERTE.	21/06/2002	27/08/2002	34.0	0.0	0.0	0.0	0.0	55.0	0.0	0.0	0.0
35329	LE VAL -	QUA ROGUIERE.	25/02/2003	28/04/2003	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	100.0	0.0	0.0	0.0
41728	LE VAL -	RTE DE CARCES.	14/04/2003	20/06/2003	150.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
48664	LE VAL -	CHE FOURCHES EST.	29/08/2003	31/10/2003	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	115.0	0.0	0.0	0.0
105739	LE VAL -	QUA	20/09/2005	28/09/2005	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	40.0	0.0	0.0	0.0

Envoyé en préfecture le 12/12/2024  
 Reçu en préfecture le 12/12/2024  
 Publié le  
 ID : 083-218301436-20241205-37A\_2024-AU

N° Dossier	Commune	Voie(s)	Date DPV	Date	signature	GCCM	GCCE	GOBP	GCSR	GCCB	CAAA	CAAE	CAAP	CABR
125528	LE VAL -	QUA REVOL	10/04/2006	40.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	5.0	0.0	0.0
139955	LE VAL -	CHE BRAMFAN,	18/08/2006	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
140876	LE VAL -	AV JEAN MOULIN,	28/08/2006	30.08/2006	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	8.0
145120	LE VAL -	QUA PLAN DE CARTIER,	03/10/2006	09/10/2006	2.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	20.0	0.0	0.0	0.0
15495	LE VAL -	CHE RIOUBERT,	12/01/2007	17/01/2007	80.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
167086	LE VAL -	QUA GRANDES TERRES,	23/04/2007	30/04/2007	15.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
173514	LE VAL -	CHE OLIVETTES,	15/06/2007	26/06/2007	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	15.0
224472	LE VAL -	CHE VERGERS,	01/10/2008	09/10/2008	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	12.0
238844	LE VAL -	CHE REDDANDES,	20/01/2009	31/03/2009	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	80.0
306083	LE VAL -	RUE DREO,	14/09/2010	21/09/2010	10.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

